

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2023-5142
OBJET	Recommander au conseil d'approuver les addendas aux protocoles d'ententes concernant le versement de bonifications aux subventions au montant total de 244 547 \$, et ce, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité	
No dossier(s) interne(s) : M. Giroux No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-10-25 Date CM souhaitée : 2023-11-07		
Actions : SUBVENTION Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 244 547,00 \$ Année du budget : 2023-2024-2025 Provenance du financement : 1-60303-5999-08-119110-00000 <u>Unité administrative concernée</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social <u>Personne physique/morale</u> Bureau d'aide et d'assistance familiale Place St-Martin Femmes en emploi		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2023-5142
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-07-05 CE-20230705-2247 APPROBATION - TROISIÈME AVENANT - ENTENTE ADMINISTRATIVE - MINISTRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver le troisième avenant à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité à intervenir entre la Ville de Laval et la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville l'avenant.</p> <p>(SD-2023-3172)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-03-22 CE-20230322-830 APPROBATION - DEUXIÈME AVENANT - ENTENTE ADMINISTRATIVE - MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver le deuxième avenant à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité à intervenir entre la Ville de Laval et la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Laval ledit avenant.</p> <p>(SD-2023-1204)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-08-03 CE-20220803-2525 APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - FEMMES EN EMPLOI</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre Ville de Laval et Femmes en emploi concernant le versement d'une subvention maximale de 166 885 \$ pour la réalisation du projet «Laval mobilisée pour l'intégration et le maintien en emploi des femmes immigrantes et racisées», et ce, dans le cadre de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2022-2024, tel que recommandé par le comité directeur de ladite entente, de l'entente sectorielle en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2022 et de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, tel que recommandé par le comité régional transitoire;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>(CT:1709546) (SD-2022-3222)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-08-11 CM-20210811-817 APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - BUREAU D'AIDE ET D'ASSISTANCE FAMILIALE PLACE ST-MARTIN INC.</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois APPUYÉ PAR : Aline Dib</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Bureau d'aide et d'assistance familiale Place St-Martin inc. concernant le versement d'une subvention au montant maximal de 235 593 \$ pour le projet «Implantation d'Avenir de femmes phases I et II», et ce, dans le cadre de l'entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2022 et du Fonds Place-du-Souvenir;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-3507)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-04-07 CE-20210407-1092 APPROBATION - AVENANT - ENTENTE ADMINISTRATIVE - MINISTRE DU</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2023-5142
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE		
<u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
<p>d'approuver l'avenant à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité à intervenir entre la Ville de Laval et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit avenant.</p>		
(SD-2021-1309)		
<u>Date</u> 2018-12-12	<u>No résolution</u> CE-20181212-3882	<u>Objet</u> ENTENTE ADMINISTRATIVE - LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE
<u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
<p>d'approuver l'entente administrative à intervenir entre la Ville de Laval et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité.</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Laval ladite entente.</p>		
(SD-2018-5425)		
<u>Date</u> 2018-08-01	<u>No résolution</u> CE-20180801-2409	<u>Objet</u> AUTORISATION - MANDATAIRE ET FIDUCIAIRE - FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES
<u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
<p>d'autoriser la Ville de Laval à agir à titre de mandataire de l'Alliance pour la solidarité et de fiduciaire du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).</p>		
(SD-2018-3815)		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2023-5142
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le Conseil municipal de la Ville de Laval a approuvé, le 1er octobre 2019, l'Entente sectorielle en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2022 entre la Ville de Laval, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval-Direction de santé publique, dont l'un des objectifs est de déployer des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la région de Laval. Le 11 août 2021, le conseil municipal a approuvé un avenant à cette entente visant à prolonger celle-ci jusqu'au 30 septembre 2023. Un second avenant a été approuvé par le conseil municipal le 9 août 2022, et ce, dans le contexte où les impacts de la pandémie liée à la COVID-19 et les défis de recrutement de main-d'oeuvre avaient été majeurs sur le déploiement des projets soutenus financièrement dans le cadre de l'Entente. L'entente a été prolongée jusqu'au 11 octobre 2024.</p> <p>De plus, le 1er août 2018, le comité exécutif de la Ville de Laval a autorisé la Ville de Laval à agir en tant que mandataire et de fiduciaire du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour la région de Laval. Le 12 décembre 2018, il a approuvé l'entente administrative liée à ce fonds pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2023. Un montant de 2 536 312 \$ est alors accordé à la Ville de Laval dans le but de soutenir une Alliance pour la solidarité pour la mise en oeuvre du plan d'action régional en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Depuis, 3 avenants ont été ratifiés. Le premier a été approuvé le 7 avril 2021. Il concernait la prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 de projets financés et une bonification de 66 218 \$ de l'enveloppe pour l'année 2021-2022. Un second avenant a été approuvé le 22 mars 2023. Il ajoutait une somme de 70 000 \$ pour l'année 2022-2023 et prolongeait l'entente jusqu'au 31 mars 2024. Finalement, un troisième avenant a été entériné le 5 juillet 2023. Il bonifiait de 431 197 \$ la contribution du gouvernement à l'entente pour l'année 2023-2024.</p> <p>Le 15 juin 2023, la Division du développement social a lancé un appel de projets visant la reconduction, la prolongation et/ou la bonification des initiatives présentement soutenues dans le cadre l'Alliance pour la solidarité sociale à Laval. Pour être admissibles, les organismes devaient avoir déjà soumis une reddition de compte de leur projet et ne pas avoir reçu de soutien financier préalablement visant la reconduction, la prolongation et/ou la bonification de celui-ci lors d'un appel de projets précédent.</p> <p>Dans ce contexte, 8 demandes ont été reçues lesquelles étaient toutes admissibles. Ces demandes ont été analysées par la Division du développement social et soumises au comité sectoriel Lutte à la pauvreté qui a évalué leur adéquation au Plan d'action régional de l'Alliance pour la solidarité de la région de Laval. Le comité sectoriel a émis ses recommandations au comité régional transitoire, lequel, conformément à ses mandats, recommande les 8 projets. Conformément aux délégations de pouvoirs, les 2 addendas aux protocoles d'entente pour les projets à ce sommaire décisionnel sont recommandés au Conseil municipal pour une bonification au soutien initial totalisant 244 547 \$, portant ainsi le total pour chacun de ces projets à plus de 200 000\$. Les 6 autres projets, totalisant 286 500\$ sont recommandés au comité exécutif dans le contexte où le montant total par projet est de moins de 200 000\$. Les 8 projets représentent un investissement total de 531 047\$.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Les sommes proviennent de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité pour une bonification au montant total de 244 547\$.</p> <p>Les subventions accordées et la répartition des versements sont présentées dans le tableau de description des projets et des versements, en pièce jointe.</p> <p>Annotation(s) : Selon la norme sur les paiements de transferts, ces aides financières doivent être comptabilisées en totalité lors de leurs approbation. Le financement provient de l'entente FQIS (08) pour un montant de 244 547 \$. Le service a déjà demandé les fonds à l'entente et est disponible dans le code budgétaire 1-60303-5999-08-119110-00000.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2023-5142				
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>Recommander au Conseil d'approuver l'addenda au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Bureau d'aide et d'assistance familiale Place St-Martin concernant le versement d'une bonification maximale de 174 999 \$, portant la subvention maximale totale à 410 592 \$, pour la réalisation du projet « Implantation d'Avenir de femmes phases I et II », et ce, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, tel que recommandé par le comité transitoire régional;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>Recommander au Conseil d'approuver l'addenda au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et Femmes en emploi concernant le versement d'une bonification maximale de 69 548 \$, portant la subvention maximale totale à 236 433 \$, pour la réalisation du projet « Laval mobilisée pour l'intégration et le maintien en emploi des femmes immigrantes et racisées », et ce, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, tel que recommandé par le comité transitoire régional;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p>						
CERTIFICATION						
<p>Numérotation des finances : 1771371 Coût estimé affectant l'année en cours : 244 547,00 \$ CM requis : Oui</p> <p>Annotation(s) RECOMMANDATIONS 1 ET 3 VONT AU CM</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; border-top: 1px solid black;"> LEFEBVRE, Madame LISON (54347) </td> <td style="width: 50%; text-align: center; border-top: 1px solid black;"> 2023-10-24 </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> Trésorier </td> <td style="text-align: center;"> AN - MS - JR </td> </tr> </table>			LEFEBVRE, Madame LISON (54347)	2023-10-24	Trésorier	AN - MS - JR
LEFEBVRE, Madame LISON (54347)	2023-10-24					
Trésorier	AN - MS - JR					